



Les élus du personnel en CAPD du SNUDI-FO 94 et du SNUipp-FSU 94

A Madame la DASEN

Object : mouvement 2019

Créteil, le 12/06/2019

Madame La Directrice Académique,

Vous nous avez transmis le projet d'affectation du mouvement 2019 hier après-midi.

Nous avons dénoncé le projet du ministère au cours des différents groupe de travail CTSD concernant la circulaire du mouvement. Nous vous avons alerté en CTSD , en CHSCT et en CAPD sur le risque d'inégalité de traitement des personnels dans cette nouvelle procédure complexe.

Nous constatons à l'examen de ce projet de mouvement que l'algorithmie ministériel procède à des affectations forcées, sans considération humaine, et sans tenir compte de l'intérêt des écoles !!

- Des collègues ont été affectés à titre provisoire sur des postes de BR, postes complètement en dehors de leurs vœux,

Ces collègues ont un barème compris en 75 et 245 points et ils ont une ancienneté générale des services comprise entre 4 et 17ans.

- *Parmi ces collègues, certains bénéficient de 150 points de bonification médicale ou sociale pour obtenir d'une affectation au plus proche de leur domicile et améliorer leur santé ou leurs conditions de vie*
- *D'autres qui ont obtenu leur permutation au titre du rapprochement de conjoint ou de leur situation médicale, se retrouveraient affectés sur un poste plus éloigné de leur résidence dans le Val de Marne que lorsqu'ils exerçaient dans leur ancien département.*
- *D'autres, anciennement affectés sur des postes de ZIL, se retrouveraient affectés en tant que brigade dans une circonscription à une heure et demie voire deux heures de transport de leur domicile. Ces collègues avaient précisément renoncé à leur poste de remplaçant en raison de l'élargissement de la zone des BR, ceci afin de préserver leur vie familiale. Ces enseignantes ont toutes entre deux et quatre enfants.*
- *Beaucoup qui sont pères ou mères de famille, avec plusieurs enfants dont certains en bas âge, se retrouveraient affectés à une heure et demie de transport de chez eux*

*alors qu'ils obtenaient jusqu'à présent des affectations à titre provisoire proche de leur domicile.*

Certaines affectations sont en totale opposition avec les préconisations faites à certains collègues et vont dégrader leur situation personnelle et médicale.

Et cette liste n'est pas exhaustive !!!

Les collègues sont victimes d'un algorithme absurde qui aboutit à ce qu'ils soient défavorisés par leur barème.

Cela conduit déjà plusieurs collègues à envisager de démissionner ou à être contraint de demander une disponibilité si leur affectation n'était pas annulée.

Dans les documents de travail envoyés, 528 enseignants, avec des barèmes inférieurs, sont sans affectation et verront leur situation revue lors de la phase d'ajustement en fonction de leurs vœux.

Jusqu'à maintenant, les règles permettaient de porter une attention particulière aux situations des écoles et des personnels : même si le résultat final n'était pas toujours favorable à un certain nombre de collègues pour les nécessités du service, ces décisions pouvaient être expliquées et appliquées dans l'équité et transparence.

Dans l'état actuel des opérations de mouvement, nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, que les affectations à titre provisoire, en dehors de leurs vœux, de 58 collègues, soient annulées et revues à leur barème.

De plus, le barème des collègues qui n'ont pas changé de « réseaux » REP ou REP+ (le collègue tête de réseau et les écoles de son secteur) doit être revu pour qu'ils puissent bénéficier de la bonification prévue dans la circulaire : même ceux qui n'ont pas changé d'école ces 5 dernières années mais ont vécu une fusion avec changement de RNE en sont exclus !

Enfin, nous réitérons notre demande de groupes de travail CAPD pour l'affectation des personnels à la phase d'ajustement.

Dans l'attente de votre réponse et d'une audience, soyez assurée Madame la Directrice Académique, de toute notre considération.

Les élus en CAPD du SNUDI FO 94 et du SNUipp-FSU 94